

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**préalable à l'établissement des servitudes légales sur des parcelles nécessaires à la double liaison souterraine à 400 000 volts CUBNEZAIS – GATIKA 1 et 2 sur le territoire de la commune de Seignosse**

Par arrêté préfectoral du **22 JAN. 2024**, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 8 jours est prescrite du mardi 06 février au mardi 13 février 2023 à 17 h 00.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes pourra autoriser l'établissement des servitudes légales sur des parcelles nécessaires à la double liaison souterraine à 400 000 volts CUBNEZAIS – GATIKA 1 et 2, sur le territoire de la commune de Seignosse.

Le commissaire enquêteur est Alain Jouhandeaux, retraité de la Gendarmerie Nationale ; la commissaire enquêtrice suppléante est Camille BEDERE, consultante et formatrice en urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/>

Le public pourra formuler ses observations

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en visant la mention « Établissement servitude Seignosse » comme titre du courrier électronique.

- par voie postale à la mairie de Seignosse, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – 1998 avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SEIGNOSSE :

le 06 février 2024 de 08h30 à 11h30,  
le 13 février 2024 de 14h00 à 17h00,

L'avis motivé et le procès-verbal du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SEIGNOSSE, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Mont-de-Marsan, le 22 janvier 2024

La préfète des Landes,

  
Françoise Tahéri